

L'an deux mil onze, le dix-sept juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BOUHOURS Jean-Marc, 1^{er} adjoint,

Etaient présents : J.M. BOUHOURS, B. BELOIN, G. THIBAudeau, J. GUILBAUD, P. HUCHEDE, L. MICHEL, J. FOUQUET, G. TARDIF, X. GALMARD, M. GOUGEON, V. SILLON, B. HOCDE, G. GOISBAULT, M.L. CORMIER, V. PELTIER, H. de QUATREBARBES, H. DELALANDE, L. HOUDAYER, J.N. MARTIN formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : C. BRIAND à J.M. BOUHOURS, I. PERLEMOINE-LEPAGE à J. FOUQUET, C. FOURNIER à L. MICHEL, B. AUBIN à P. HUCHEDE, F. LOUIS à G. THIBAudeau, J. GUIBERT à H. DELALANDE, T. BAILLEUX à G. TARDIF, S. HAMON à V. SILLON

Mme Patricia HUCHEDÉ a été élue secrétaire.

2011-50 Installation classée pour la protection de l'environnement, procédure de régularisation administrative - Holvia Porc :

Holvia Porc est implantée rue du bas des bois sur la commune de Laval et procède à l'abattage de porcs et bovins et la découpe de porc.

Cet établissement dispose de trois arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter concernant les activités d'abattage en date du 31 mars 2000 (au nom de la Société Technique d'Abattage de Laval : S.T.A.L.), de découpe porc en date du 30 octobre 1995 (au nom de la société Mayenne Viande) et de congélation en date du 8 janvier 1998 (au nom de la société Sofrino-Sogena). Ce dernier arrêté est complété par l'arrêté complémentaire du 15 septembre 2003.

Les raisons pour cette demande de régularisation sont les suivantes :

- . la reprise des activités des sociétés S.T.A.L. , Mayenne Viande et Sofrino Sogena sous le nom de Holvia porc,
- . la mise au norme de l'abattoir concernant la réfrigération ammoniac.

L'enquête publique et le dossier correspondant permettent d'évaluer les impacts et les dangers des installations soumises aux seuils d'autorisation et de déclaration ICPE sur l'environnement selon la trame définie à l'article R.512-8 du code de l'Environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ce dossier.

2011-51 Choix d'un bureau d'études pour l'étude de faisabilité d'un plan d'eau :

Il est rappelé l'autorisation (donnée par le conseil municipal le 24 février), d'engager les démarches nécessaires pour une étude de faisabilité technique et administrative concernant la création d'un plan d'eau dans l'espace situé le long de la route d'Entrammes juste après le cimetière.

Plusieurs bureaux d'études ont répondu :

- EF Etudes de St Germain/Ille (35)
- SEPHY Environnement de Châlons du Maine (53)
- Impact et Environnement de Beaucouzé (49)

L'analyse des offres réalisée par le groupe de travail eau est la suivante :

	EF Etudes	SEPHY Environnement	Impact et Environnement
Aspects techniques	Dossier administratif et technique complet incluant la recherche d'étanchéité naturelle	Dossier complet sur le plan administratif, sans la recherche d'étanchéité naturelle sur le plan technique	Dossier complet , associant un autre bureau pour la faisabilité technique
Offre de base (HT)	3800 €	2880 €	14 350 €
Options et compléments pour niveau d'études comparable (levé topographique, location pelle, réunion supplémentaire, mesures hydrographiques,...)	500 €	1440 €	0 €
Total coût	4300 €	4320 €	14350 €
Délai de réalisation	3 mois	2 mois	Non précisé
Classement groupe de travail	1	2	3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le bureau d'études EF ETUDES pour la réalisation de cette étude et autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2. contre : Jean-Noël MARTIN, Loïc HOUDAYER

1. abstention : Marie-Line CORMIER

2011-52 Espace du Maine, marché de maîtrise d'œuvre,

Avenant n° 1 :

Lors du conseil municipal du 15 mars 2011, le cabinet Deshoulières-Jeanneau de Poitiers (mandataire de l'opération avec ses co-traitants) a été retenu. L'avenant a pour objet de fixer d'une part le montant du coût prévisionnel des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter et d'autre part le forfait définitif de sa rémunération.

Le forfait de rémunération du maître d'œuvre est provisoire lors de la signature de son marché. Le maître d'œuvre doit ensuite s'engager à l'avant-projet définitif (APD) sur un montant de travaux prévisionnel à respecter. L'enveloppe initiale affectée aux travaux était de 2 848 300 € ht (coût prévisionnel provisoire sur lequel le maître d'œuvre s'engage). Lors des études d'avant-projet, diverses modifications ont été apportées générant un nouveau montant prévisionnel des travaux de 3 417 230 € ht.

En effet, il a été retenu :

- une meilleure isolation pour l'approche BBC,
- pour la salle de spectacles :
 - . une structure intérieure en bois pour acoustique & esthétique,
 - . pose miroirs & rideaux pour la danse,
 - . équipements scéniques complémentaires.
- prise en compte des observations du bureau de contrôle pour les lots gros œuvres et plomberie, chauffage, ventilation.
- Options :
 - . membrane photovoltaïque en couverture de salle,
 - . réseau eau froide sanitaire en utilisant le puits existant.

Le maître d'œuvre s'engage donc sur le nouveau montant de 3 417 230 € ht et son forfait de rémunération définitif et calculé sur cette nouvelle enveloppe.

Incidence financière de l'avenant :

Montant du marché initial : 466 169.74 € TTC

Les modifications apportées au marché initial engendrent les incidences financières suivantes :

3 417 230 x 12.41 %	=	424 078.25 € ht mission base
3 417 230 x 1.02 %	=	34 855.75 € ht EXE partielle structure et fluides
		5 100.00 € ht forfait DIAG
		2 200.00 € HT forfait SSI

Soit un montant total de 466 234.00 € ht (soit 557 615.86 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cet avenant et autorise le maire à signer tous documents pour l'acceptation de celui-ci.

3 contres : Hubert DE QUATREBARBES, Jean-Noël MARTIN, Loïc HOUDAYER

2011-53 Budget lotissement de la Perrine, décision modificative n° 1 :

Modification suite à déséquilibre des comptes pour opérations d'ordre :

Section de fonctionnement

Chapitre/ article	Libellé	Dépenses	Recettes
042/7133 (F/R)	Variation en-cours de productions biens		+ 1 000.00
011/6045 (F/D)	Achats d'études (terrains)	+ 1 000.00	
Total DM n°1		+ 1 000.00	+ 1 000.00
Pour mémoire BP		+ 1 240 000.00	+ 1 240 000.00
Total section de fonctionnement		+ 1 241 000.00	+ 1 241 000.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision.

2011-54 Budget eau, décision modificative n° 1 :

Modification suite à déséquilibre des comptes pour opérations d'ordre :

Section de fonctionnement :

Chapitre/ article	Libellé	Dépenses	Recettes
042/6811 (F/D)	Dotations aux amortissements	+ 100.00	
70/704 (F/R)	Travaux		+ 100.00
Total DM n°1		+ 100.00	+ 100.00
Pour mémoire BP		+ 526 466.04	+ 526 466.04
Total section de fonctionnement		+ 526 566.04	+ 526 566.04

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision.

2011-55 Budget assainissement collectif, décision modificative n° 2 :

Modification suite à annulation d'écritures pour amortissements (régul. 2010) + montants dépenses imprévues du budget ne peut être supérieur à 7.5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section :

Section d'investissement :

Chapitre/ article	Libellé	Dépenses	Recettes
041/13918 (I/D)	Subventions autres	- 900.00	
041/13912 (I/R)	Subventions régions		- 900.00
020/020 (I/D)	Dépenses imprévues	- 1 250.00	
21/2188 (I/D)	Autres matériels	+ 1 250.00	
Total DM n°2		- 900.00	- 900.00
Pour mémoire BP + DM ant.		+ 127 894.14	+ 127 894.14
Total section d'investissement		+ 126 994.14	+ 126 994.14

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision.

2011-56 Budget commune, décision modificative n° 1 :

Modification suite à déséquilibre opérations d'ordre, double émission d'un titre pour la compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation 2010, demande suppression des comptes 74122 et 7474, reversement TLE à l'agglomération au 10223:

Section de fonctionnement :

Chapitre/ article	Libellé	Dépenses	Recettes
042/675 Serv. 1941 (F/D)	Valeur comptable immo. cédées	- 200.00	
042/675 Serv. 1942 (F/D)	Valeur comptable immo. cédées	- 500.00	
042/676 Serv. 1942 (F/D)	Dif. s/ réal. trans. en invest.	- 100.00	
77/775 Serv. 1941 (F/R)	Produits de cession d'immob		- 10.00
77/7788 Serv. 1305 (F/R)	Produits exceptionnels divers		- 790.00
67/673 Serv. 1934 (F/D)	Titres annulés (ex. antérieurs)	+ 2 800.00	
022/022 Serv. 1941 (F/D)	Dépenses imprévues fonct.	- 2 800.00	
74/74122 Serv. 1934	Dotation solidarité 2 ^{ème} fraction	- 88 000.00	
74/74121 Serv. 1934	Dotation de solidarité rurale	+ 88 000.00	
74/7474 Serv. 1503 & 1703	Subventions communes	- 19 000.00	
74/74748 Serv 1503 & 1703	Subventions autres communes	+ 19 000.00	
Total DM n°1		- 800.00	- 800.00
Pour mémoire BP		+ 3 250 406.00	+ 3 250 406.00
Total section fonctionnement		+ 3 249 606.00	+ 3 249 606.00

Section d'investissement :

Chapitre/ article	Libellé	Dépenses	Recettes
Op. réelle 024/024 Fonct 01 (I/R)	Produits des cessions		+ 10.00
21/2183 200904/020 (I/D)	Matériel de bureau et info	+ 10.00	
10223/10 Fonct 01 (I/D)	TLE	+ 2 000.00	
10223/10 Fonct 01 (I/R)	TLE		+ 2 000.00
Total DM n°1		+ 2 010.00	+ 2 010.00
Pour mémoire BP		+ 4 175 808.66	+ 4 175 808.6 6
Total section d'investissement		+ 4 177 818.66	+ 4 177 818.66

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision.